

Toucy le 10 juin 2020,

# Compte rendu du Comité de pilotage Entente Puisaye Handball Mardi 09 Juin 2020

Présents: Bouilloux Caroline, Clunet guy, Coudray Baptiste, Dantoit Thierry, Lepinois Brandon, Lepré Maurine,

Skaghammar Thomas <u>Excusée</u> : Thomas Lisiane <u>Invité</u> : Samson Denis

Baptiste Coudray en tant que président du club porteur, préside la réunion. La rédaction du compte rendu est confiée à Caroline Bouilloux.

En préambule de la réunion, Thomas Skaghammar président du COP demande des précisions sur les conventions de partenariat et financière, rédigées par Baptiste président du club porteur.

Thomas demande des précisions sur l'engagement sportif des équipes en entente. Baptiste précise que le partage des frais d'engagement est compris dans la somme demandée au COP. De plus la signature de la convention de partenariat implique une pratique équilibrée sur le territoire de Puisaye en ce qui concerne les matchs des équipes engagées de façon commune.

Ensuite le président du COP s'interroge sur les recettes qui seraient faites lors de buvettes au gymnase de Bléneau, ou des bénéfices réalisés lors d'évènements ou animations. Il est répondu que la convention porte sur tous les événements Entente et que tous les bénéfices réalisés viendront nourrir le compte spécifique lié au projet Entente Puisaye Handball. Comme cela ne paraît pas assez clair, il est proposé d'ajouter à la convention de partenariat l'article suivant :

« Les bénéfices de toute action (boutique, buvette...) menée par l'Entente sont reversés au profit du compte Entente Puisaye Handball. »

Baptiste précise à cette occasion qu'il est primordial que les actions soient pensées de façon à être financées par des subventions certes, mais que cela doit rester occasionnel, et que la budgetisation doit être basée sur un apport de fonds propres raisonné et la recherche de sponsors. En effet il base cette priorité, sur le constat que la fuite en avant et « la course à la subvention » a, par le passé, montré ses limites.

Il est convenu que les conventions ainsi modifiées seront signées dans la semaine par les deux présidents.

Denis et Thomas informent le comité de pilotage que les demandes de conventions ont toutes été acceptées par la ligue.

L'ordre du jour est alors abordé.

## 1. Répartitions des responsabilité club/entente

Baptiste rappelle les principes suivants :

Les responsablités restant à la charge des clubs sont :

• La gestions des licences, et les subventions municipales

Il est, après discussion, entendu que des recherches de subventions auprès de la comunauté de communes sont à faire au nom de l'Entente. Cette démarche étant en accord avec l'idée de développement de la pratique sur le territoire portée par l'Entente.

La gestion du matériel. L'idée est ici que chaque club s'équipe de façon autonome afin de garder une





certaine indépendance et la possibilité de continuer à pratiquer si il venait à sortir de l'Entente. D'autre part il est précisé que le matériel du club porteur est avant tout la propriété du club OMNISPORT de TOUCY. Denis suggère que des commandes groupées de matériel entre club sont interressantes à rélaiser puisqu'elle permettent la négociation de prix interressants.

• Le développement humain de chaque club. Il est important que des ressources humaines soient cherchées par chaque club et que l'idendité de chacun reste compréhensible et visible, dans le souci de préserver une possible autonomie en cas de sortie de l'Entente.

Denis précise que les AG des clubs doivent rester séparées, afin que les clubs gardent leur identité et éviter ainsi les impressions de favoritisme, et d'inégalité dans les clubs au sein de l'entente.

Les responsabilités à la charge de l'Entente :

- Recherche de subventions de la comunauté de communes du département et de la région.
- L'organisation des évènements
- La communication.

## 2. Présentation des commissions et nommination des coordonateurs

Le projet de l'entente (voir pièce jointe) est présenté par Baptiste. Il insiste sur l'organisation en commissions, et explique les missions de chacune. Sont ensuites nommés les coordonateurs ci dessous :

Commissions	Coordonateurs
Fiancière et développement	Maurine Lepré
Administrative	Guy Clunet
Sportive	Baptiste Coudray
Arbitrage	Brandon Lepinois
Vie du club	Caroline Bouilloux
Logistique	Thierry Dantoit

Denis souligne qu'il trouve que l'organisation choisie lui paraît pertinente car peu de commissions sont établies, et que leur coordination sera facilitée par la tenue du comité de pilotage. Il encourage maintenant les coordonateurs présents à faire vivre ces commissions. Ce qui permet d'introduire le poin suivant.

### 3. Règlement des commissions

Un règlement des commission a été rédigé à la demande Baptiste Coudray par Caroline qui le présente. Ce document en pièce jointe précise les principes de fonctionnement, les devoirs des commissions et le rôle des coordinateurs. Baptiste insite sur le fait que les commissions doivent avoir comme principe d'être formées de volontaires, et que tout adhérent joueurs, ou non élu ou non, doit pouvoir y avoir accés. Thomas rappelle qu'il est important que les commissions fonctionnent en interaction permanente.

### 4. Axes de développement des commissions

Les actions et projets menés par les commissions doivent être en accord avec le projet général de développement de l'Entente Puisaye, Baptiste présente donc les axes de développement de ce projet. (Voir piece jointe)

Pour finir Baptiste en tant que coordinateur général du comité de pilotage affirme sa volonté de mener le projet Beach handball. Il souligne que celui ci devra être totalement repensé du point de vu du financement mais devra etre le projet phare de la saison 2020-2021. Il explique cependant que ce projet ne doit pas nuire à la volonté de développement de l'entente et à sa structuration. Il précise que ce projet ne doit notament pas nuire au fonctionnement de la commission vie du club.

Caroline demande que le comité de pilotage s'engage à travailler sur le projet Beach handball et face partie intégrante de l'équipe mise en place pour travailler à ce projet.





Il est acté que le projet Beach handball sera le projet phare de l'Entente pour la saison 2020-2021. A ce titre Guy propose que les maillots de l'équipe fanion masculine soit estampillé Beach handball Puisaye 2021 afin de promouvoir le projet dans la région tout au long de la saison. Cette idée est acceuillie de façon très positive par le comité de pilotage.

Pour finir Denis et Thomas en tant que réprésentants du comité de l'Yonne réaffirment la volonté de voir l'yonne être précurseur de l'activité beach handball. Denis précise que le matériel necessaire au déroulement de l'activité sera disponible courant l'été au comité.

Aucune questions supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 22H2O

**Baptiste Coudray** Président de l'SU Toucy **Caroline Bouilloux** 

Coordinatrice commission Vie des club (secrétaire désignée)



